

Bastia, u 5 di maghju di u 2020

Objet : **Stratégie du « déconfinement »**

Suite au discours du Président de la République du 13 Avril dernier, notre parti, *Femu a Corsica* s'était déjà exprimé pour signifier le manque de pragmatisme et d'efficacité face à la lutte contre le Covid-19 : un centralisme exacerbé optant pour une approche par secteur, par date avec comme plus bel exemple la réouverture des écoles le 11 Mai.

Choix d'abord présenté comme une réponse sociale adaptée pour les enfants issus de familles démunies, il est en définitive exclusivement le prétexte à la remise au travail des parents au nom des impératifs économiques.

Les tergiversations gouvernementales suivantes (« progressivité », condition de « volontariat » des familles) ont rajouté à la confusion liée aux incertitudes de l'évolution du virus et au manque de moyens de protection, à l'absence de tests et de traitement.

L'avis négatif du Conseil scientifique d'une part et l'alerte récente de l'Hôpital Necker auprès de *Santé Publique France* (enfants présentant des symptômes graves, proches de la maladie de Kawasaki en lien avec la pandémie) sont venus confirmer le caractère impréparé, risqué et aléatoire de la parole présidentielle et gouvernementale.

Les recommandations autoritaires venues "d'en haut" sans preuve substantielle de mobilisation des moyens nécessaires (confère le discours du Premier ministre, Édouard Philippe, devant le Parlement) alimentent également l'incertitude sur le plan du redémarrage des secteurs d'activité au niveau économique.

La déficience des moyens mobilisés s'accompagne systématiquement d'un poids de responsabilité mis sur les épaules des populations en cas de « mauvais comportements » lors du confinement individuel et sur celles des maires en ce qui concerne la réouverture des écoles.

Les derniers épisodes, notamment celui de la définition des cartes des départements en vert et en rouge, avec des mauvaises données traitées sans confrontation préalable avec les professionnels de terrain, démontrent de la profondeur de la maladie originelle.

À l'heure du débat global du passage au déconfinement ; à l'heure où les Corses ont compris que leur bon comportement (qui est à saluer sur le plan du confinement individuel) a permis de limiter la vitesse de transmission du virus certes, mais non de l'arrêter faute de traitement ; à l'heure où les angoisses économique et sociale prennent largement le pas, ***Femu a Corsica* réitère solennellement que le seul terrain pratique et opérationnel du combat contre ce virus est celui du territoire géographiquement, démographiquement et sociologiquement pertinent.**

La définition de la méthode et du cheminement pour les semaines et les mois à venir ne doit et ne peut se faire qu'à cette échelle dans l'intérêt des Corses.

Ainsi, *Femu a Corsica* fait part de ses propositions dans cette période charnière, à l'aune du projet de loi « Urgences 2 » présenté cette semaine et du débat qui aura lieu à l'Assemblée de Corse concernant notre île.

Pour notre parti, plusieurs principes doivent présider à **l'élaboration de la méthode de déconfinement ou d'allègement progressif du confinement en Corse.**

Tout d'abord, **un principe de territorialité et un principe de proximité** : la planification de la méthode et son calendrier de mise en œuvre doivent être définis et élaborés sur l'ensemble de l'île par le Conseil exécutif de Corse, au travers de ses prérogatives, en y intégrant naturellement les communes, les communautés de communes et les experts. Cette définition se base, par le biais du pouvoir réglementaire permettant l'adaptation de la méthode de déconfinement aux réalités de la Corse, sur la clause de compétence générale de la Collectivité de Corse, sur les contraintes liées à l'insularité impactant la gestion de la crise, ainsi que sur l'urgence. Cette capacité doit permettre une co-construction impérative et équilibrée

avec l'État lors de cet épineux tournant qu'est le "déconfinement" pour la Corse, tant sous l'angle sanitaire, qu'économique et social.

Ensuite **un principe de spécificité, un principe de réalité démographique et un principe de proportionnalité** : la faible population de la Corse et la faible densité démographique de nombreux territoires de l'île sont pour une fois un atout pour affiner un plan territorial de lutte contre l'expansion de ce virus.

Ce plan se baserait sur une **montée en puissance des tests par zone définie**.

En effet, en se donnant les moyens d'une **planification de tests par zone infra-territoriale sur 5 à 6 semaines**, à raison de 8000 tests par jour, pratiqués sur toute la population des zones choisies, renouvelés sur les mêmes zones tous les 10 jours, **une reprise de vie sociale élargie est possible** avec un maintien des gestes-barrières pour les cas testés négatif, **uniquement à l'intérieur des zones déjà testées qui s'élargiraient progressivement** jusqu'à ce qu'évidemment l'ensemble de l'île le soit couverte.

Pour les **cas restés positifs, l'isolement à domicile ou l'isolement collectif**, dans des structures réquisitionnées, **sera la règle sur une période de quatorze à vingt jours** avant renouvellement des tests.

Le sens à la méthode, basé sur la massification réaliste des tests, serait le suivant :

- d'une part, des zones les moins densément peuplées aux plus densément peuplées,
- d'autre part, simultanément, par quartier dans les plus grandes villes,

jusqu'à progressivement toucher toute la Corse **au terme de 5 à 6 semaines**.

La logique serait mise en œuvre et évaluée **en prenant appui sur les 9 territoires de santé de l'île, les unités Covid constitués et les laboratoires référencés**, garants d'un maillage efficace du territoire et d'un partenariat déjà opérant entre secteur privé, l'Université de Corse et le secteur hospitalier.

Eu égard aux grandes incertitudes déjà évoquées, le **principe du report de la rentrée scolaire en septembre doit, selon nous, être acté**.

La faible population et le principe de proximité permettent aisément, sous l'égide du Conseil exécutif et de la relation de co-construction avec l'État, d'identifier par un travail commun entre les services de l'Éducation Nationale, les services sociaux et les services numériques de la CDC, les enfants qui peuvent être accueillis par dérogation à la règle générale pour des raisons de maltraitance, de fracture sociale ou numérique ou encore de reprise de travail impérative pour les parents avec impossibilité de garde.

Le nombre de cas d'enfants concernés permet un accueil de qualité si une telle coordination se met en place.

Ces propositions générales que nous apportons reposent sur une **réelle volonté politique de doter la Corse de tests avec un rythme calendaire précis**.

Au cas où celle-ci serait en retrait, d'autres possibilités de fourniture existent en Europe et il faudrait alors avoir recours à un pont aérien.

De même, il faut se donner comme objectif de **doter impérativement en masques l'ensemble des Corses**, d'ici une vingtaine de jours.

Dans le même laps de temps, les conditions d'accueil des personnes se rendant dans l'île doivent répondre à une logique simple : **toute personne voulant se rendre dans l'île doit préalablement avoir été testée et doit présenter un certificat de test**. Elle doit être **contrôlée au départ, à l'arrivée et à son retour**.

Si son séjour est d'une **durée supérieure ou égale à 10 jours**, un **autre test sera réalisé avant son retour**. Ceci constitue la base de notre proposition sur le protocole sanitaire. La définition de celui-ci doit, en tout état de cause, faire l'objet d'un **choix politique clair**. Il doit être appréhendé et défini par le Conseil

exécutif après concertation avec de nombreux acteurs, débattu et adopté par l'Assemblée de Corse, puis faire l'objet d'une concertation avec l'État.

Toute conception verticale, précipitée d'un tel protocole par l'État sans débat avec la CDC, élus communaux et intercommunaux, sans équilibre permettant les conditions d'acceptabilité sociale, conduirait à des risques et complications élevés quant à la mise en œuvre de celui-ci.

Cette méthode générale ne permet pas d'annihiler tout risque mais se dote, faute de traitement, d'une haute obligation de moyens et d'objectifs en termes de maillage de terrain des professionnels de santé, de test, de zonage, d'isolement, de réquisitions, de calendrier.

Elle permet aussi d'éclaircir l'avenir et de concevoir, par palier, la reprise des activités économiques, sociales et culturelles.

Sur ce point, nous réitérons la nécessité de s'appuyer sur des réalités déjà établies : **l'hyper-spécialisation** de la Corse, liée au le tourisme et la **faiblesse du marché local endogène** créé un **effet domino plus étendu et plus rapide qu'ailleurs**.

Les dégâts causés par la crise, sur les chiffres d'affaires, sont déjà irréversibles du fait du poids de la saisonnalité et du pic de population touristique.

La crise est inédite, inattendue, violente.

Il convient donc, dans la lignée des réunions ministérielles qui se sont tenues, que **l'État prenne des mesures à la hauteur de cette crise historique**.

Dans ce contexte, **Femu a Corsica** estime qu'il faut, **avant tout, amortir le choc** avant de parler de relance. Sans cela, le combat de la " relance " cessera faute de combattants.

Des mesures fortes sont attendues comme :

- **des exonérations de charges sociales et fiscales sur 24 mois ;**
- **des prêts de trésorerie à taux 0 remboursables sur 10 ans avec report à 18 mois des premières échéances ;**
- **un allongement du chômage partiel à 12 mois avec prise en compte totale.**
- **La reconnaissance d'un Etat de catastrophe sanitaire engageant plus fortement les assurances sur la réalité des pertes d'exploitation.**

Le secteur du tourisme, avec ses hébergements, restaurants, cafés, commerces, prestataires de service, prestataires de pleine nature, est évidemment directement impacté et doit bénéficier de ces mesures. D'autres le sont tout autant par voie de conséquence. Nous pensons à l'agriculture et à l'agroalimentaire ; aux artisans ; aux TPE dans les domaines du bâtiment, de la plomberie et de l'électricité, aux entreprises de transports ; aux professions libérales médicales indépendantes ; aux professions juridiques et comptables, mais aussi au secteur de la Culture et son tissu d'intermittents, au tissu associatif.

Tous ces secteurs doivent être éligibles à des mesures exceptionnelles sous peine de sombrer dans une précarisation économique et sociale d'une intensité inconnue jusqu'à ce jour.



Femu a Corsica, ses militants, cadres et élus, se tiendra aux côtés de l'ensemble des acteurs du monde économique, social et culturel insulaires dans ce moment où il convient de faire preuve de solidarité absolue.

Femu a Corsica appelle le Conseil exécutif et les élus de l'Assemblée de Corse à **concevoir une stratégie de déconfinement** qui éclaire les Corses pour les semaines et mois à venir en prenant appui sur les réalités de terrain de notre île.

Femu a Corsica les appelle à **faire preuve de courage et de responsabilité** tant sur le plan sanitaire que sur les mesures urgentes et indispensables à obtenir de l'État pour éviter le pire. Les semaines futures commandent à la plus grande vigilance.

En attendant, nous appelons les Corses à rester unis et solidaires face à l'adversité.

Sentimi fraterni,

Jean Félix ACQUAVIVA
Sicretariu naziunale

Femu a Corsica
25, via Paoli
20200 BASTIA

 direzione@femuacorsica.com